

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
COMMUNE DE MARLY  
**ARRETE DU MAIRE n° 432 /2025**

**Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement**

**32 Rue de la Croix Saint Joseph**

**Le Maire de Marly,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,
- VU** le Code de la Route,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** L'application du règlement de voirie,
- VU** L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,
- VU** La demande de Monsieur Bruno DRANS, SARL MARNIL (57155) en date du 17 novembre 2025,

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux de livraison d'un four destiné à l'usage professionnel d'une boulangerie SARL MARNIL située au 32 rue de la Croix Saint Joseph à Marly, par la société MEDIACO (57500),

- **le lundi 08 décembre 2025 entre 11h00 et 13h00**

**ARRETE**

**Article 1** : Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution de l'intervention susvisée au niveau du 32 rue de la Croix Saint Joseph à Marly la circulation sera alternée le temps de l'intervention, la vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera considéré comme gênant et interdit à l'avant du chantier.

**Article 2** : La signalisation sera mise en place par la société MEDIACO chargée des travaux, avec au besoin, le concours des services techniques municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3** : Les sociétés SARL MARNIL et MEDIACO devront assurer pendant toute la durée des travaux un accès piéton permanent aux propriétés riveraines.

**Article 4** : La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la société MARNIL et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de la société MARNIL,
- Monsieur le Directeur de MEDIACO,
- Monsieur le Responsable Pôle TR LeMet',
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Messieurs les Agents de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz,
- Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz.



A Marly, le 02 décembre 2025  
Pour le Maire  
le 1<sup>er</sup> Adjoint chargé de l'urbanisme,  
des travaux et de la circulation

Michel LISSMANN